

F.4 CRITERIUM NATIONAL DES JEUNES

F.4.1 REGLEMENT CRITERIUM NATIONAL JEUNES GENS

Le Critérium National se dispute en un tour qualificatif et trois phases suivant le schéma ci-après:

Répartition des joueurs.

Les joueurs sont répartis en quatre divisions majeures.

Des divisions supplémentaires peuvent être prévues par la C.N.T&E. pour des séries séparées de minimales et de préminimes.

Ils auront au maximum 17 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Répartition des séries par division.

Division 1: une série de 8 joueurs.

Division 2: deux séries de 8 joueurs chacune.

Division 3: trois séries de 8 joueurs chacune.

Division 4: de 3 à 6 séries de 8 joueurs chacune.

(Le nombre de séries sera déterminé en début de saison, suivant le nombre d'inscriptions.)

Division 5: une série minimales, appelée Division MIN1, de 8 joueurs.

Ils auront au maximum 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Division 6: une série minimales, appelée Division MIN2 de 8 joueurs.

Ils auront au maximum 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Division 7: une série minimales, appelée Division MIN3 de 8 joueurs.

Ils auront au maximum 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Division 8: une série préminimes, appelée PREMIN1, de 8 joueurs.

Ils auront au maximum 10 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Division 9: une série préminimes, appelée PREMIN2, de 8 joueurs chacune.

Ils auront au maximum 10 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

REMARQUES: 1° Les minimales 2^{ème} année qui terminent parmi les 20 premiers du Y.R jeunes de l'année précédente sont admis au Critérium national jeunes de l'année suivante en **division 4**, s'ils ne sont pas retenus dans une division supérieure et à condition d'avoir participé au critérium jeunes de l'année précédente..

2° **Les divisions 5, 6, 7, 8 et 9 seront formées de joueurs qui se sont placés par la voie du tour qualificatif..**

Ce tour qualificatif se disputera au moins 2 semaines avant la première phase du critérium national.

Les joueurs qui se sont placés légitimement pour les **divisions 2,3 et 4** sont exemptés de ce tour qualificatif.

Montées et descentes.

A l'issue de chaque phase, les joueurs passent d'une division à l'autre de la manière suivante:

Spécifiquement.

Division 1. Trois descendants.

Division 2. Les vainqueurs des deux séries montent, les joueurs classés deuxième de chaque série jouent un match de barrage pour une montée supplémentaire.

Trois descendants de chaque série

Division 3. Montants 2 montants par série

Descendants:

- A) Si 3 séries div. 4 2 descendants par série
 B) Si 4 séries div. 4 2 descendants par série
 C) Si 5 séries div. 4 3 descendants par série.
 D) Si 6 séries div. 4 2 descendants par série.
- Division 4. Montants:
 A) Si 3 séries 2 montants par série
 B) Si 4 séries Les vainqueurs montent.
 Match de barrage 2^e A-D et B-C les vainqueurs montent.
 C) Si 5 séries div 4 Les vainqueurs montent.
 Le plus mauvais 2^e est 1^{ère} réserve pour la Division 3
 Les quatre autres montent.
 D) Si 6 séries div 4 Les vainqueurs montent.
 Descendants :
 A) Si 3 séries 3 descendants.
 B) Si plus de 3 séries 2 descendants par série.
- Division 5 Montants : 2 montants.
 Descendants : 2 descendants – il y a des descendants supplémentaires possibles s'il y a des Min ou Prem descendants de Division 4.
- Division 6 Montants : 2 montants
 Descendants : 2 descendants - il y a des descendants supplémentaires possibles s'il y a plus de descendants de Division 5.
- Division 7: Montants : 2 montants
 Descendants : 2 descendants – il y a des descendants supplémentaires possibles s'il y a plus de descendants de Division 6.
- Division 8: Montants : 2 montants
 Descendants : 2 descendants - il y a des descendants supplémentaires possibles s'il y a des Prémin descendants de Division 7.
- Division 9: Montants : 2 montants.
 Descendants : 2 descendants. - il y a des descendants supplémentaires possibles s'il y a des Prémin descendants de Division 7.

Elaboration des Divisions.

Première phase de chaque saison sportive .

Division 1 jusque et y compris 4.

1° Pour la première phase de chaque saison sportive les joueurs sont répartis dans les différentes divisions en fonction des classements de la dernière phase de la saison sportive précédente en tenant compte des montants.

2° Sur proposition des deux directeurs technique, et après approbation de la commission Nationale Technique et Evénements et avec l'accord du Conseil d'Administration des wild-cards peuvent être attribuées à des joueurs susceptibles d'être retenus en sélection nationale.

3° Si il y a assez de places disponibles en division 1 le perdant du testmatch est repris également.

4° Les places devenues disponibles seront occupées par de nouveaux candidats et ceci en tenant compte de leur classement.

5° En cas de classement égal, la préférence sera donnée au joueur
 + le mieux classé dans la division de la saison précédente,
 + le plus jeune.

Divisions 5 jusque et y compris 9.

1° Pour la première phase de chaque saison sportive les joueurs sont répartis dans les différentes divisions en fonction du classement du tour qualificatif.

2° Au tour qualificatif les deux premiers de la division minimales montent en division 4. Les deux premiers de la série préminimales montent en division 7.

3° Les deux premiers dans le classement final de l'année précédente en minimales montent en division 4. Les deux premiers préminimales dans le classement final de l'année précédente montent en qualification des minimales.

4° Si les deux premiers préminimes de l'année précédente ne sont pas repris en ordre utile en qualification ils passent en division 7.

Deuxième et troisième phase de chaque saison sportive .

Division 1 jusque et y compris 4.

Les places devenues disponibles en Division 4 seront occupées par :

- les joueurs qui ont au moins 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.
- Les joueurs qui ont le plus haut classement.
- Le plus jeune.

La C.N.T&E se réserve le droit, en cas de trop grande différence de classement (entre les derniers joueurs inscrits et pas retenus et les joueurs éliminés phase 1 ou 2) de repêcher des joueurs éliminés en phase 1 ou 2 .
Différence de classement : minimum 3.

Ordre de repêchage: 1) place 6 phase 1 2) place 7 phase 1
3) place 6 phase 2 4) place 8 phase 1
5) place 7 phase 2 6) place 8 phase 2

Division 7 et 9.

Les places devenues disponibles seront occupées par les joueurs qui se sont placés avantageusement lors du tour qualificatif..

Classement.

A. Le classement s'effectue conformément à la réglementation internationale:

2 points pour une victoire, 1 point pour une défaite, 0 points pour un abandon ou une partie non disputée.

B. Si un joueur est absent il occupe automatiquement la dernière place et descend dès lors d'une série, à l'exception des joueurs qui sont retenus pour une équipe nationale, un championnat Open reconnu par l'ETTU ou l'ITTF, un stage organisé par l'ETTU ou l'ITTF. Ces joueurs occuperont bien la dernière place mais ne descendent pas de série.

C. Un joueur qui se voit infliger une carte rouge devient automatiquement le dernier, descend d'une série et perd tous ses matches.

D. le juge arbitre exclu automatiquement un joueur après une troisième carte jaune.

Classement final du critérium national.

Sera déclaré vainqueur du Critérium National Jeunes Gens par catégorie le joueur qui aura obtenu le plus grand nombre de points dans sa catégorie au total des trois phases.

Répartition des points:

1°	50	2°	45	3°	40	4°	36
5°	32	6°	28	7°	25	8°	22
9°	20	10°	18	11°	16	12°	14
13°	12	14°	10	15°	8	16°	6
17°	4	18°	2				

Attribution des points :

Un joueur qui ne participe pas obtient les points attribués à sa place légitime.

EXCEPTE:

Les joueurs qui sont retenus pour une sélection de l'équipe nationale, un championnat Open reconnu par l'ETTU/ITTF ou un stage organisé par l'ETTU/ITTF. Ces joueurs obtiennent une moyenne des points récoltés dans la (les) phase(s) disputé(es)

Un joueur qui s'attire une carte rouge au cours d'une des phases ne récolte pas de points pour cette phase.

Inscriptions.

- Les inscriptions s'opèrent au moyen des formulaires qui sont mis à la disposition par la C.N.T&E.
- Uniquement les joueurs qui auront au maximum 17 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours peuvent s'inscrire.
- Les joueurs qui sont suspendus de participation à une compétition individuelle ne seront pas alignés durant la période de suspension lors des différentes phases du critérium national.
- Les joueurs juniors 1 doivent avoir un classement de minimum C0, les juniors 2 et 3 minimum B6.
- Les joueurs qui ne sont pas qualifiés pour disputer les championnats provinciaux ou nationaux, ainsi que les joueurs qui sont qualifiés pour défendre les couleurs d'un pays étranger sont exclus de participation.
- Tout joueur de moins de 12 ans qui n'a pas la nationalité Belge ni cinq ans de résidence, et après avis de la CNT&E peut éventuellement être repris.

Phase de qualification pour minimes et préminimes.

Un nombre illimité de participants suivant les critères d'inscriptions sera accepté pour cette phase de qualification.
Ils sont répartis en différentes poules tenant compte du nombre d'inscriptions et ensuite ils seront placés, en fonction de la place obtenue , dans un tableau.

F.4.2. REGLEMENT CRITERIUM NATIONAL JEUNES FILLES.

Le Critérium National se dispute en un tour qualificatif et trois phases suivant le schéma ci-après:

Répartition des joueuses.

Les joueuses sont réparties en trois divisions majeures.
Des divisions supplémentaires peuvent être prévues par la C.N.T&E. pour des séries séparées de minimes et de préminimes.
Elles auront au maximum 17 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Répartition des séries par division.

- Division 1: une série de 8 joueuses.
- Division 2: deux séries de 8 joueuses chacune.
- Division 3: trois séries de 8 joueuses chacune.
- Division 4: une série minimes, appelée Division MIN1, de 8 joueuses.
Elles auront au maximum 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.
- Division 5: une série minimes, appelée Division MIN2 de 8 joueuses.
Elles auront au maximum 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.
- Division 6: une série préminimes, appelée PREMIN1, de 8 joueuses.
Elles auront au maximum 10 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.
- Division 7: une série préminimes, appelée PREMIN2, de 8 joueuses chacune.
Elles auront au maximum 10 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

REMARQUE: 1° Les minimes deuxième année qui terminent parmi les vingt premières du YR jeunes de l'année précédente sont admises au critérium national jeunes de l'année suivante en division 3, si elle ne sont pas retenues dans une division supérieure et à condition d'avoir participé au critérium jeunes de l'année précédente.

2° Les Divisions 4,5,6, et 7 seront formées de joueuses qui se sont placées par la voie du tour qualificatif. Ce tour qualificatif se disputera au moins 2 semaines avant la première phase du critérium national. Les joueuses qui se sont placées légitimement pour la division 2 et 3 sont exemptées de ce tour qualificatif.

Montées et descentes.

A l'issue de chaque phase, les joueuses passent d'une division à l'autre de la manière suivante:

Spécifiquement.

- Division 1. Trois descendantes.
- Division 2. Les vainqueurs des deux séries montent, les joueuses classées deuxième de chaque série jouent un match de barrage pour une montée supplémentaire.
Trois descendantes de chaque série.
- Division 3. Montantes 2 montantes par série
Descendants: 3 descendantes par série
- Division 4. Montantes : 2 montantes.
Descendants : 2 descendantes – il y a des descendantes supplémentaires possibles s'il y a des Min ou Prem descendantes de Division 3
- Division 5. Montantes : 2 montantes
Descendants : 2 descendantes - il y a des descendantes supplémentaires possibles s'il y a plus de descendants de Division 4.
- Division 6: Montantes : 2 montantes
Descendants : 2 descendants – il y a des descendantes supplémentaires possibles s'il y a plus de descendants de Division 5.
- Division 7: Montantes : 2 montantes
Descendants : 2 descendante - il y a des descendantes supplémentaires possibles s'il y a plus des Prémin descendantes de Division 6.

Elaboration des Divisions.

Première phase de chaque saison sportive .

Division 1 jusque et y compris 3.

1° Pour la première phase de chaque saison sportive les joueuses sont réparties dans les différentes divisions en fonction des classements de la dernière phase de la saison sportive précédente en tenant compte des montants.

2° Sur proposition des deux directeurs technique, et après approbation de la C.N.T&E et avec l'accord du Conseil d'Administration des wild-cards peuvent être attribuées a des joueuses susceptible d'être retenue en sélection nationale.

3° Si il y a assez de places disponibles en division 1 la perdante du match de barrage sera reprise également.

4° Les places devenues disponibles seront occupées par de nouvelles candidates et ceci en tenant compte de leur classement.

5° En cas de classement égal, la préférence sera donnée à la joueuse
+ la mieux classée dans la division de la saison précédente.
+ la plus jeune.

Divisions 4 jusque et y compris 7.

1° Pour la première phase de chaque saison sportive les joueuses sont réparties dans les différentes divisions en fonction du classement du tour qualificatif.

2° Au tour qualificatif les deux premières de la division minimales montent en division 3, les deux premières de la série préminime montent en division 5.

3° Les deux premières dans le classement final des minimes de l'année précédente montent en division 3. Les deux premières préminimes dans le classement final de l'année précédente montent en qualification des minimes.

4° Si les deux premières préminime de l'année précédente ne sont pas reprises en ordre utile en qualification elles passent en division 5.

Deuxième et troisième phase de chaque saison sportive .

Division 1 jusque et y compris 3.

Les places devenues disponibles en division 3 seront occupées par :

- les joueuses qui ont au moins 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.
- les joueuses qui ont le plus haut classement.
- la plus jeune.

La C.N.T&E se réserve le droit, en cas de trop grande différence de classement (entre les dernières joueuses inscrites et pas retenues et les joueuses éliminées en phase 1 ou 2) de repêcher des joueuses éliminées en phase 1 ou 2 .

Différence de classement : minimum 3.

Ordre de repêchage: 1) place 6 phase 1 2) place 7 phase 1
3) place 6 phase 2 4) place 8 phase 1
5) place 7 phase 2 6) place 8 phase 2

.Division 5 et 7.

Les places devenues disponibles seront occupées par les joueuses qui se sont placées avantagement lors du tour qualificatif..

Classement.

A. Le classement s'effectue conformément à la réglementation internationale:

2 points pour une victoire, 1 point pour une défaite, 0 points pour un abandon ou une partie non disputée.

B. Si une joueuse est absente elle occupe automatiquement la dernière place et descend dès lors d'une série, à l'exception des joueuses qui sont retenues pour une équipe nationale, un championnat Open reconnu par l'ETTU ou l' ITTF, un stage organisé par l'ETTU ou l' ITTF. Ces joueuses occuperont bien la dernière place mais ne descendent pas de série.

C. Une joueuse qui se voit infliger une carte rouge devient automatiquement la dernière, descend d'une série et perd tous ses matches.

D. Le juge arbitre exclu automatiquement une joueuse qui encourt une troisième carte jaune.

Classement final du critérium national.

Sera déclaré vainqueur du Critérium National Jeunes Filles par catégorie la joueuse qui aura obtenu le plus grand nombre de points dans sa catégorie au total des trois phases.

Répartition des points:

1°	50	2°	45	3°	40	4°	36
5°	32	6°	28	7°	25	8°	22
9°	20	10°	18	11°	16	12°	14
13°	12	14°	10	15°	8	16°	6
17°	4	18°	2				

Attribution des points :

Une joueuse qui ne participe pas obtient les points attribués à sa place légitime.

EXCEPTE:

- Les joueuses qui sont retenues pour une sélection de l'équipe nationale, un championnat Open reconnu par l'ETTU/ITTF ou un

stage organisé par l' ETTU/ITTF. Ces joueuses obtiennent une moyenne des points récoltés dans la (les) phase(s) précédente(s)

Une joueuse qui s'attire une carte rouge au cours d'une des phases ne récolte pas de points pour cette phase.

Inscriptions.

- Les inscriptions s'opèrent au moyen des formulaires qui sont mis à la disposition par la C.N.T&E
- Uniquement les joueuses qui auront au maximum 17 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours peuvent s'inscrire.
- Les joueuses qui sont suspendues de participation à une compétition individuelle ne seront pas alignées durant la période de suspension lors des différentes phases du critérium national.
- Les joueuses juniors 1 doivent avoir un classement minimum de C0, les juniors 2 et 3 minimum B6.
- Les joueuses qui ne sont pas qualifiées pour disputer les championnats provinciaux ou nationaux ainsi que les joueuses qui sont sélectionnées pour défendre les couleurs d'un pays étranger ne peuvent pas participer.
- Toute joueuse de moins de 12 ans qui n'a pas la nationalité belge ni cinq ans de résidence et après avis de la CNT&E peut éventuellement être reprise.

Phase de qualification pour minimes et préminimes.

Un nombre illimité de participantes **suivant les critères de sélections** seront acceptées pour cette phase de qualification.

Elles sont réparties en différentes poules tenant compte du nombre d'inscriptions et ensuite elles seront placées, en fonction de la place obtenue dans un tableau